

Les droits des usagers

Appréhender de nouveaux outils et développer des pratiques innovantes garantissant au quotidien le respect des droits des usagers.



Objectifs pédagogiques

- Identifier l'évolution des droits reconnus aux usagers.
- Analyser les situations sensibles et/ou les difficultés rencontrées par les professionnels.
- Cerner la responsabilité des professionnels en jeu dans leur pratique quotidienne.
- Développer des pratiques respectueuses des droits et libertés des résidents ou bénéficiaires.
- Favoriser une réflexion éthique opérationnelle au sein des équipes.



Public

Professionnels travaillant auprès de personnes âgées et/ou en situation de handicap.
Aucun prérequis.



Intervenante

Juriste en droit médical et santé publique.



Durée

2 jours (14 heures), 1 fois 2 jours
Optionnel : 1 jour supplémentaire à distance (6h)



Module 1 - Approche réglementaire et éthique des droits des usagers

- Droit positif, droit naturel, droits fondamentaux, responsabilité.
- Des usagers en situation de vulnérabilité, mais avant tout des personnes.
- Les objectifs de l'action sociale et médico-sociale au service des usagers.
- Le respect des droits : condition impérative.
- Les grandes lois et chartes affirmant et renforçant les droits et libertés des usagers.
- Les sept droits fondamentaux (art. L.311-3 CASF) et autres repères juridiques.
- Les outils au service du respect des droits et des libertés.
- Les droits des professionnels ; les droits des familles et des proches.
- Le questionnement éthique au cœur du respect des droits et libertés.
- L'usager en acteur de sa prise en charge et en partenaire des professionnels.
- Les dilemmes éthiques les plus souvent rencontrés.
- Éthique relationnelle avec les familles et entre professionnels, les outils de référence.

Module 2 - Zoom sur les bonnes pratiques professionnelles respectueuses des droits et libertés des usagers

Pour chacun des droits présentés ci-dessous, seront travaillées :

- Les définitions avec les références d'articles (Code civil, CASF, Code de la santé publique, Code pénal).
- Les situations de non-respect *versus* les bonnes pratiques à adopter.
- L'étendue des droits, obligations et responsabilités de ceux qui entourent l'usager.
- Le droit à la dignité, au respect de l'intimité et de la vie privée.
- Le droit à l'écoute et à la prise en compte de la parole.
- Le droit à l'information et le droit au consentement.
- Le droit à la confidentialité et le droit à la protection.
- Le droit de ne pas souffrir et le droit à la santé.
- Le droit de faire valoir et de défendre ses droits.
- L'évaluation du respect et de la gestion des droits des usagers.